

Les démarches de l'Uniopss en 2010

Sommaire

VIE ASSOCIATIVE :

Ne réduisez pas la dette au détriment de la Solidarité
Préservez la solidarité ! Lettre inter associative au Premier Ministre
Une Plateforme pour les élections régionales
L'Uniopss représente les associations de solidarité dans plusieurs instances

LOI HPST :

Loi HPST - Les positions du réseau Uniopss-Uniopss

MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL

Personnes âgées
Petite Enfance - Protection de l'enfance
Sanitaire
La réforme de la tarification

SOCIAL

Pauvreté - Exclusion

Les Rendez-vous

Une plateforme pour les élections régionales

A l'occasion des élections régionales, l'Uniopss a publié une plateforme destinée à faire connaître ses attentes aux futurs élus. Elle a souhaité notamment que des chartes d'engagement réciproques soient signées entre les conseils régionaux et le monde associatif :

- afin que les associations de notre secteur soient effectivement entendues sur les politiques qui les concernent ;
- qu'en matière de formations sanitaires et sociales associatives, elles soient en mesure, par exemple, d'accueillir les candidats à la VAE et qu'elles développent l'apprentissage, formule bien adaptée au champ sanitaire et social.
- dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, l'Uniopss plaide pour que les régions appuient l'intervention des missions locales auprès des jeunes peu qualifiés.
- elle souhaite aussi que les associations d'aide à domicile, nombreuses à rencontrer de graves difficultés financières, soient aidées, en tant que services de proximité qui confortent le tissu économique et social.

[www : Fiche 54555](#)

VIE ASSOCIATIVE

Les Positions du réseau Uniopss-Uniopss

Ne réduisez pas la dette au détriment de la solidarité - Lettre ouverte au Premier ministre - Fiche 55938

Les principales associations de solidarité (Uniopss, APF, Cnape, Unapei, Fondation Abbé Pierre, Una, Fnars, Croix-Rouge, Secours catholique, ADMR) ont adressé au Premier ministre une lettre ouverte sur les mesures de réduction de l'endettement public, le 31 mai dernier. Par cette interpellation, elles alertent le gouvernement sur les risques de nouvelles déchirures du tissu social.

Ce texte est paru dans la rubrique "Débat" du Journal Le Monde daté du 8 juin.

Préserver la solidarité ! Lettre inter associative au Premier ministre - Fiche 57583

Sans réponse suite à leur premier courrier paru dans Le Monde le 8 juin 2010, les principales associations de solidarité (Uniopss, APF, Emmaüs France, Cnape, Unapei, Fondation Abbé Pierre, Una, Fnars, Croix-Rouge française, Secours catholique, ADMR) ont adressée au Premier ministre, le 27 septembre, une lettre sur la nécessité de préserver le principe de solidarité, fondement de notre système de protection sociale.

Elles ont alerté sur les décisions financières prises actuellement par les ministères, collectivités et organismes de sécurité sociale, qui compromettent les missions, voire l'existence, d'associations de solidarité sur le terrain. Elles ont demandé un rendez-vous au Premier ministre pour discuter de cette situation qui fragilise encore davantage les plus vulnérables.

Les communiqués de presse

L'Uniopss représente les associations de solidarités dans plusieurs instances

Fin octobre, l'Uniopss a été nommée au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) ; Frédéric Pascal, membre du conseil d'administration de l'Uniopss en tant que personne qualifiée, continuera à représenter

l'Uniopss au CESE. A noter que Philippe da Costa, pour l'injep et Christal Prado, présidente de l'Unapei, ont aussi été nommés au CESE. Par ailleurs, l'Uniopss a été désignée, en la personne de son directeur général,

Hubert Allier, pour représenter les associations sanitaires et sociales au Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS), relancé à la suite des travaux de la mission Vercarmer.

Publication du Réseau Uniopss-Uniopss

Faire société

A l'occasion de son Congrès, qui s'est tenu à Lyon fin janvier 2010, l'Uniopss a publié chez Dunod un ouvrage de 256 pages intitulé "Faire société : les associations de solidarité par temps de crise".

Ce livre vise à cerner les enjeux essentiels, les points critiques, qui concernent aujourd'hui les associations de solidarité, et à susciter à partir de cet état des lieux le débat le plus large possible.



VIE ASSOCIATIVE (SUITE...)

Un texte de référence sur les politiques sociales : Le Document de rentrée sociale de l'Uniopss

Comme chaque année, le réseau Uniopss/Uriopss publie en septembre le document intitulé : « *Rentrée sociale des associations sanitaires, sociales et médico-sociales : enjeux politiques, budgets prévisionnels 2011* ». A l'instar des éditions précédentes, ce document est organisé en 2 parties. La première vise à fournir aux responsables associatifs les éléments adéquats pour construire leur budget. La seconde dresse un panorama complet des enjeux politiques de la rentrée 2010, tant en ce qui concerne les thèmes transversaux que les aspects sectoriels - Lutte contre les exclusions, personnes handicapées et âgées...



Pour des Etats généraux de l'ESS

Le « *Labo de l'Economie sociale et solidaire* » vient de lancer une nouvelle initiative. Il propose de « *réfléchir collectivement à l'organisation d'Etats généraux de l'ESS* », qui débiteraient à l'automne 2010 et se termineraient à l'été 2011. Ce projet est soutenu par un ensemble de personnalités, dont C. Alphanéry, G. andreck (Ceges), JC Detilleux (GNC), J. Henrard (CPCA), H. Sibille (Avisé), F. Soulage (Secours Catholique), rejoint par l'Uniopss. Dans le texte qu'elles ont signé, il est dit qu'aujourd'hui des salariés, des bénévoles, des entrepreneurs..., cherchent à « *produire, consommer, décider et vivre autrement* », mais ne parviennent pas encore à incarner un projet de transformation de société. Les « *Etats généraux* » visent trois objectifs : mettre en mouvement les acteurs de terrain, mobiliser « *ceux qui font* », convaincre l'opinion, faire reconnaître nos valeurs, nos pratiques, nos solutions, toucher les citoyens, pour leur donner envie de s'impliquer dans l'ESS ; influencer les décisions, pour créer un environnement plus favorable au développement de l'ESS et au-delà, d'une économie plus humaine.

L'Uniopss a participé au 3è Forum européen sur les SSIG

Après Lisbonne (2007) et Paris (2008), le 3è forum sur les SSIG s'est tenu à Bruxelles les 26 et 27 octobre dernier, en présence des commissaires européens Almunia (concurrence) et Andor (affaires sociales), d'un représentant de Michel Barnier (marché intérieur), ainsi que de la Présidente de la Commission "Emploi et Affaires Sociales" du Parlement Européen. Organisé par la présidence belge de l'UE, ce forum a exploré les questions des aides d'Etat, des marchés publics, de la directive services, de l'élaboration d'un cadre européen de qualité pour les SSIG et des avancées du traité de Lisbonne pour les SSIG.

Lors de ce Forum, 15 recommandations ont été adoptées par les participants et relayées en séance plénière.

[www : Fiche 58303](#)

Les associations du secteur sanitaire et social en régions : créations et emplois

L'Uniopss, en partenariat avec Recherches & Solidarités, propose en exclusivité, pour chacune des 26 régions françaises, un diaporama sur l'emploi et les créations d'associations dans le secteur sanitaire et social.

Ce travail a été réalisé avec le soutien de la Caisse d'Epargne. Les données présentées sont issues de l'Acos (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Elles sont récentes, fiables et très détaillées.

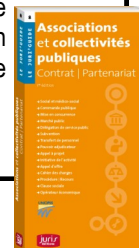
[www : Fiche 55373](#)

Publication : Associations et collectivités publiques

L'Uniopss, en collaboration avec les éditions Juris Edition, vient d'éditer le Juri'guide « Associations et collectivités publiques – Contrat / Partenariat ». Ce Guide présente les relations entre associations et collectivités publiques marquées par l'évolution des modalités contractuelles, passant d'une logique de partenariat à une logique de prestation de services.

Dans sa vocation d'accompagnement, l'Uniopss développe, depuis de longues années, des outils politiques et techniques pour soutenir les associations et les aider à s'adapter aux évolutions, tout en valorisant leurs spécificités non lucratives.

L'expertise de l'Uniopss combinée avec le savoir faire éditorial de Juris Editions, professionnel de l'édition juridique, font de cet ouvrage un outil pédagogique qui clarifie le cadre des relations et l'évolution de la législation, en particulier dans le cadre du code des marchés publics et de la loi dite MURCEF sur la DSP. Il précise les obligations des associations en tant qu'acteurs vis à vis des collectivités publiques, mais aussi comme donneurs d'ordre afin de positionner les associations comme acteurs spécifiques. Il donne aussi une première appréciation des contours de l'appel à projets dans la loi HPST et s'appuie sur l'analyse de cas pratiques.



LOI HPST

Les Positions du réseau Uniopss-Uriopss

Un recours gracieux sur l'ordonnance de coordination HPST

La loi du 21 juillet 2009, dite loi HPST, habilite le gouvernement, dans un cadre bien défini, à prendre par voie d'ordonnance des dispositions pour mettre en cohérence les dispositions législatives antérieures à celles issues de la loi HPST. Une ordonnance de coordination a donc été publiée au JO du 25 février 2010.

L'Uniopss a formé un recours gracieux sur cette ordonnance auprès du Premier Ministre en lui demandant l'abrogation de trois dispositions, qui intéressent pour deux d'entre elles les centres de santé et pour la troisième, la Protection Judiciaire de la Jeunesse. A propos des centres de santé, l'Uniopss considère que l'ordonnance outrepassse la loi d'habilitation, notamment en revenant sur le respect des obligations de service public par l'établissement de santé gestionnaire. Par ailleurs, la dispense dont bénéficie la PJJ, qui n'aurait pas à se soumettre aux appels à projets, va également, estime l'Uniopss, au-delà de l'habilitation ; elle méconnaît en outre le principe d'égalité devant la loi.

[www : Fiche 55371](#)

Décret appels à projet : lettre du Président de l'Uniopss aux membres du Gouvernement - Courrier du 07/10/2010

L'Uniopss a fait part aux ministres de ses demandes d'évolution du décret du 26 juillet 2010.

Un courrier a été adressé par le Président de l'Uniopss à plusieurs membres du Gouvernement portant sur le décret du 26 juillet dernier relatif à la nouvelle procédure d'autorisation et d'appel à projet des établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil.

Dans ce courrier, le Président de l'Uniopss :

- Déploire la déconstruction du mécanisme de l'autorisation pour certaines opérations de regroupement avec petite extension de capacité qui concernent soit le secteur public de la PJJ soit les opérations ne mobilisant pas des financements publics. Au regard des enjeux de protection des personnes fragiles et au regard des enjeux européens de mandatement, l'Uniopss demande la modification du décret sur ce point.
- Demande que le décret soit modifié afin de prévoir explicitement la concertation des représentants des usagers et des gestionnaires lors de la phase d'élaboration du cahier des charges et de l'avis d'appel à projet.
- Insiste à nouveau sur la nécessité de préciser dans le décret les critères de sélection qui seront appliqués par les décideurs.
- Souhaite une modification de la loi HPST afin que les transformations d'ESMS ne soient pas assujetties à la procédure d'appel à projet. En l'état actuel de la loi, toute transformation, c'est-à-dire toute modification des catégories de bénéficiaires, doit donner lieu à la procédure d'appel à projet. Il y a plusieurs mois, dans le cadre du CNCPH, l'Uniopss avait alerté sur les freins à l'évolution du secteur social et médico-social qu'allait entraîner cette application. Pour l'Uniopss, seule une modification de la loi peut permettre de sortir de cette situation. En réponse à l'Uniopss, l'administration centrale avait annoncé une réflexion sur le sujet. Le Président de l'Uniopss souhaite que cette réflexion puisse s'engager.
- Demande une véritable concertation lors de la phase d'élaboration de la circulaire d'application et la tenue de réunions régulières pour échanger sur l'interprétation des textes et les premières mises en œuvre sur le terrain.

[www : Fiche 57840](#)

Les Rendez-vous

Les débuts de l'ANAP dans le médico-social

Créée par la loi HPST, l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) a ouvert depuis la rentrée 2009 un chantier qui concerne le médico-social. Plusieurs réunions du Comité de suivi ont eu lieu, auxquelles l'Uniopss, membre du CA de l'ANAP, a participé.

L'intention de l'agence, qui entend se limiter à des objectifs réduits, mais veut agir rapidement, est d'élaborer un minimum d'indicateurs, « avec un regard de dialogue, non comptable ». Un appui aux structures sera organisé. De son côté, l'Uniopss a insisté sur la nécessaire cohérence avec d'autres travaux en cours (CNSA, réforme de la tarification...) et sur les garanties à donner aux acteurs de terrain quant au management futur des indicateurs. Elle a exprimé une certaine inquiétude sur le calendrier très serré du chantier et a mis en garde contre une vision sanitaire, qui serait plaquée sur le médico-social.

Réseau Uniopss-Uriopss

Un dossier thématique est consultable sur notre site www.uriopss-bretagne.asso.fr

Personnes âgées

Nos aînés à l'épreuve de la paupérisation - Dossier de presse du 15/04/2010 – Fiche 55105

Les associations membres d'ALERTE constatent au quotidien que la situation socio-économique des personnes âgées ne s'améliore plus : précarisation des personnes âgées de plus en plus nombreuses à se retrouver à la rue, problèmes d'insolvabilité pour financer les coûts liés à l'hébergement en maison de retraite ou aux soins de santé, isolement de ces personnes lié à la complexité de l'accès à une prise en charge, etc.

Contrairement à la 2ème moitié des années 90, depuis 2000, les minima ne sont plus suffisants pour sortir les personnes âgées de la pauvreté. Et leur pauvreté risque de s'aggraver sous l'effet de la crise économique et en fonction des choix qui seront retenus par la future réforme des retraites.

La conférence de presse ALERTE s'est déroulée le 14 avril 2010 et les intervenants étaient :

1. Olivier BRÈS, Président d'ALERTE, introduction
2. Gilles DE LABARRE, Président de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), Précarité de l'emploi et précarité de la retraite
3. Eric YAPOUDJIAN, Directeur de programme à la Fondation de l'Armée du Salut, Des établissements et une aide à domicile devenant inaccessibles
4. Jean-François SERRES, Secrétaire Général des petits frères des Pauvres, Précarisation des personnes âgées et mise à l'écart

Les Auditions

Mission parlementaire d'information sur le financement de la dépendance : audition du GR 31

La délégation du GR 31 composée de Janine Dujay-Blaret, Jean Marie Barbier, vices présidents de la CNSA, et d'Alain Villez de l'Uniopss a été reçue par la Mission parlementaire d'information relative au financement de la dépendance présidée par Valérie Rosso-Debord. Par cette audition, l'objectif du GR 31 était de sensibiliser la Mission parlementaire à la nécessité de mettre en œuvre un véritable droit universel à compensation pour l'autonomie ouvert à toute personne en situation de handicap quel que soit son âge. A l'appui de sa demande, le GR 31 a remis à la Mission parlementaire le Manifeste reprenant les 7 principes selon lesquels il conviendrait de structurer ce nouveau champ de la protection sociale. En réponse, la Mission parlementaire a rappelé que le champ de ces réflexions était cantonné à la seule réforme du financement des aides à l'autonomie destinées aux personnes âgées résidant à domicile ou en établissement.

Sanitaire

AME : R. Bachelot renonce à défendre la santé des plus pauvres ?

Communiqué de presse du 08/11/2010 - Fiche 58364

Dès juillet 2010, plus de 900 organisations, rassemblées au sein des associations et collectifs Fnars, ODSE et Uniopss, regroupant notamment des professionnels de santé et des usagers, ont alerté la ministre de la Santé sur le risque de démantèlement de l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Ce dispositif permet aujourd'hui l'accès aux soins des étrangers les plus précaires sur le plan économique et administratif.

Petite Enfance

Les Communiqués de presse

Projet de maisons d'assistants maternels : Attention danger ?

Dans un contexte de mutations du secteur de la petite enfance, l'Assemblée Nationale examine actuellement une proposition de loi, élaborée sans concertation, visant à créer les maisons d'assistantes maternelles.

L'Uniopss alerte sur les dangers qu'elle comporte et les conséquences qu'elle risque d'entraîner tant pour les professionnels que pour les familles et les enfants.

[www : Fiche 55011](#)

www.accueil-petite-enfance.fr - Innovez avec des acteurs de l'économie sociale

Pour témoigner de leur force d'initiatives et permettre l'essaimage de leurs actions innovantes, les acteurs de l'économie sociale, rassemblés au sein de l'Uniopss, créent un site internet dédié : www.accueil-petite-enfance.fr

Ce site a pour ambition de mieux faire connaître leurs réalisations en matière de modes d'accueil du jeune enfant et d'appui aux parents tant aux élus, aux entreprises, qu'aux professionnels et parents. Une cinquantaine d'actions est recensée dans toute la France Avec le soutien de Catherine DOLTO

" Les tout-petits sont l'avenir de la société. Si leur goût d'apprendre est éveillé, leur sécurité affective et leur

intelligence sont respectés, cela fera une société créative, demain... Mais, c'est comme si notre société sapait délibérément son propre avenir. En rentabilisant ; en faisant du gardiennage... Nous sommes sur un tas de diamant, que nous traitons comme un tas de charbon. Nous préparons la barbarie... "

[www : Fiche 56022](#)

Transposition de la directive service pour le secteur de la petite enfance

L'Uniopss et l'Uncas ont adressé un courrier co-signé par leur Présidents prenant acte des arbitrages du gouvernement français en ce qui concerne la transposition de la directive services et alertant les Parlementaires français et européens sur les conséquences des choix pour le secteur de la petite enfance.

L'Uniopss a également élaboré des propositions d'amendements de la proposition de loi relative à la transposition de la directive "services" et aux missions imparties aux SSIG. Ces amendements visent à proposer des modifications au régime d'encadrement de l'accueil collectif de la petite enfance pour remplir les conditions posées par l'article de la directive services relatif à l'exclusion des services sociaux. A travers ces amendements, l'Uniopss tient à souligner que d'autres options auraient été possibles et que l'exclusion de l'accueil collectif de la petite enfance aurait pu être retenue, avec modification du régime d'encadrement.



MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL (SUITE...)

Protection de l'enfance

Les Auditions et Communiqués de Presse

Audition des Fédérations associatives par le Cabinet du Garde des Sceaux sur le projet de code pénal des mineurs, 21 octobre 2010

Les fédérations associatives - Citoyens et Justice, Cnape, FN3S et Uniopss – ont adressé le 22 juillet 2010 un courrier à Mme Michèle Alliot-Marie, Ministre de la Justice et des Libertés, sollicitant une audience afin aborder les projets en cours : réforme du code de procédure pénale, refonte de l'ordonnance du 2 février 1945, nouveau plan de prévention de la délinquance, mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance, travaux relatifs aux enquêtes sociales ordonnées par les juges aux affaires familiales.

Le ministère de la Justice a répondu favorablement par courrier du 6 septembre 2010, proposant de recevoir les représentants des fédérations associatives.

Apprenant la constitution d'un groupe de travail sur la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945, animé par le Cabinet de la ministre de la justice, un courrier interassociatif a été envoyé le 4 octobre 2010, sollicitant de participer aux travaux dans le cadre d'une audition commune des représentants des quatre organisations. Les fédérations ont été reçues le 21 octobre 2010 par M. Jean-Louis Daumas, conseiller chargé des mineurs au Cabinet de Mme la ministre de la Justice.

Réforme de la Protection de l'enfance: Enquête Uniopss - Cnape

Après s'être fortement impliqués dans l'élaboration de la loi, les réseaux rassemblés au sein de l'Uniopss et de la Cnape ont souhaité apporter leur contribution à l'évaluation de la réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007 et dresser un bilan de la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance, une photographie précise du dispositif de protection de l'enfance, plus de trois années après l'adoption de la loi.

En effet, les associations, partenaires des dispositifs administratifs et judiciaires, se situent à l'articulation des politiques publiques nationales et territoriales (départements), et prennent en charge au quotidien les mineurs en danger, en risque de danger ainsi que leur famille. Cette démarche s'inscrit en complémentarité des travaux conduits par les différents observatoires nationaux (Oned, Odas) et les fédérations dans leurs spécificités (notamment le groupe d'appui animé par la Cnape).

C'est pourquoi, il vous a été proposé de répondre à une enquête sur notre site

Il était important que chaque association, établissement et service puisse répondre à ce bilan pour permettre au secteur associatif de tenir sa place de partenaire de premier ordre de la protection de l'enfance et de faire entendre sa voix.

Les résultats de cette enquête seront publiés au premier semestre 2011.

Réaction de treize organisations nationales au rapport Bockel : A quand une politique ambitieuse pour les jeunes ?

La remise du rapport de Jean-Marie BOCKEL au Président de la République, le 3 novembre 2010, relatif à la « prévention de la délinquance des jeunes », suscite des réactions de nos fédérations.

Citoyens et Justice, la CNAPE, le CNLAPS, la FN3S, l'UNIOPSS, l'Acepp, l'ADMR, ATD Quart Monde, la CSF, la FCSF, la FNEPE, la Mutualité Française et l'UNA tiennent à rappeler un certain nombre de principes et préconisations sans lesquels il ne peut y avoir de prévention efficiente.

L'aide à domicile aux familles en danger

La suppression des exonérations de charges sociales sonnerait-elle le glas des services d'aide à domicile aux familles en difficulté ?

Comme lors du vote des députés, le Gouvernement a imposé aux sénateurs une seconde délibération sur le Projet de Loi de Finances 2011, mardi 7 décembre 2010. Il a écarté la volonté des sénateurs, qui en votant la suppression de l'article 90, souhaitent préserver les services d'aide aux familles à domicile.

Ces services interviennent notamment auprès des familles suivies par les Caf et par les Conseils généraux (Aide Sociale à l'Enfance et Protection Maternelle et Infantile). Depuis 2006, les services gérés par des associations étaient exonérés des cotisations patronales pour leur personnel d'intervention, administratif et d'encadrement.

La suppression des exonérations va entraîner un surcoût des services de 10 à 15%. Par exemple, le coût des travailleurs d'intervention sociale et familiale (TISF), qui sont des travailleurs sociaux, augmentera à minima de 3,30 €/heure.

Au regard de leur propre situation budgétaire, de nombreux Conseils généraux et Caf, ont fait savoir qu'ils ne pourront pas compenser cette hausse.

La perte des exonérations va entraîner une baisse d'activité des structures prestataires, donc une diminution de l'emploi, et même des liquidations judiciaires.

Une situation qui se répercutera automatiquement sur les familles ayant des difficultés ponctuelles (grossesses pathologiques, naissances multiples) ou de nature plus profonde (maladies, rupture sociale, précarité économique...).

Que vont-elles devenir si les missions de prévention, de soutien à la parentalité, de protection à l'enfance ne peuvent plus être assurées ? A-t-on le droit de les abandonner ?

6 590 000 heures d'interventions d'aide à domicile pourraient ne plus être réalisées ; autrement dit, 54 000 bénéficiaires et 11 500 emplois menacés.

MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL (SUITE...)

La réforme de la tarification

Les Communiqués de presse

Aide à domicile : au lieu de l'aider on l'enfonce... – fiche 58908

Suppression des exonérations de charges sociales service à la personne :

Un nouveau coup tordu pour les associations d'aide à domicile aux personnes fragiles

Alors que le secteur de l'aide à domicile connaît de graves difficultés et que la question de la refonte globale de son système de financement n'est pas réglée, le Sénat a voté définitivement, le 07 décembre 2010, la fin des exonérations de charges dites « services à la personne » dans le cadre du projet de loi de finance pour 2011 (PLF 2011). Le collectif dénonce cette mesure qui va impacter directement les 120 000 bénéficiaires de l'aide à domicile, en particulier les personnes en situation de fragilité, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les familles en difficulté et leur entourage.

La suppression de l'exonération de charges dites « services à la personne » aura, en effet, pour conséquence l'alourdissement du coût de la prise en charge des salariés à domicile. Elle va également remettre en cause la qualité des structures par une diminution des formations du personnel et des recrutements. Elle menacera enfin 21 500 emplois et pourrait même être la cause de la disparition d'un nombre important de services d'aide au domicile des familles qui bénéficient de l'action sociale des conseils Généraux, de la protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance.

Le Collectif de l'aide à domicile demande :

- le rétablissement de l'exonération « services à la personne »,
- que la question du fonds d'urgence, qui permettrait aux structures en difficulté de reconstituer leur trésorerie et de poursuivre leurs missions au quotidien auprès des personnes fragiles, demandé sans succès au gouvernement à plusieurs reprises, soit réexaminée,
- que la question de la refonte globale du système de financement et de tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile, soit intégrée à la grande concertation nationale sur la dépendance que Roselyne Bachelot doit conduire dès 2011 et ce, afin que des mesures concrètes assurant la pérennité du secteur puissent être adoptées dès 2012. Cette refonte globale doit également concerner le secteur de l'aide au domicile des familles qui nécessitera une concertation spécifique.

Rappelons que depuis sa création il y a un an et suite à la table ronde sur le financement des services à domicile organisée le 22 décembre 2009 par la Direction Générale de la Cohésion Sociale rassemblant tous les acteurs de ce secteur, le Collectif n'a cessé d'interpeller les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par le secteur des services à la personne, sans qu'aucune solution ne soit proposée.

Les Positions du réseau Uniopss-Uriopss

Réforme de la tarification des Ssiad : projets de décret, d'enquête et courrier des organisations – courrier du 28 juillet 2010 – fiche 56723

L'Uniopss a adressé fin juillet, avec entre autres l'Adessa-A domicile, l'ADMR, La Croix rouge, l'UNA, l'UNCASS..., un courrier commun au

directeur de la DGCS. Cette lettre le remercie d'avoir accepté le report en 2012 de la réforme ainsi qu'une période de simulation à blanc.

Mais elle rappelle les autres demandes des organisations, qui n'ont pas reçu de réponse. Celles-ci souhaitent qu'une enquête nationale sur les coûts des SSIAD soit conduite par la CNSA, avec une méthodologie concertée et que l'Etat s'engage sur un rebasage préalable à la réforme, car les financements actuels ne couvrent pas les charges autorisées. Elles entendent connaître le montant de l'enveloppe supplémentaire que l'Etat doit apporter au titre de la réforme et savoir dans quelle mesure les crédits prévus pour la création de places seront réaffectés aux SSIAD accompagnant des cas lourds. Par ailleurs, elles s'interrogent sur la nécessité de publier le décret organisant la réforme du modèle tarifaire, alors qu'est prévue une simulation du modèle en 2011, qui permettra de vérifier sa pertinence.

Réforme de la tarification des Ssiad : l'avis de 11 organisations – fiche 53515

L'Uniopss et 10 organisations, Adessa A Domicile, l'ADMR, l'APF, la Croix-Rouge Française, Familles rurales, la Fnaafp/CSF, la Fehap, le GIHP National, l'Una et l'Unassi ont écrit à la DGAS afin de leur faire part de leur avis sur le projet de nouveau mode d'allocation des ressources des Ssiad.

Cette note fait suite à l'e-mail commun de 8 d'entre elles, aux retours de 3 d'entre elles sur le compte-rendu de la réunion du 30 octobre et au courrier de 3 d'entre elles, tous sans réponse aujourd'hui.

Réformes de la tarification - Positionnement politique de l'Uniopss – Fiche 58623

Des réformes des systèmes de financements et de tarification sont en cours depuis fin 2008 ; elles ont été impulsées par la LF (Loi de Finances) et LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) pour 2008 et 2009. Ces réformes se précisent en cette rentrée sociale 2010 et bouleversent complètement la logique budgétaire et tarifaire qui était à l'œuvre jusqu'à aujourd'hui, par le passage d'une logique ascendante à une logique descendante.

Ce positionnement récapitule les nouvelles dispositions en cours de mise en œuvre.

Publication : Comptabilité des associations et fondations - spécificités des ESMS

La nouvelle édition entièrement refondue de cet ouvrage, suite à la parution de la M22 et aux nouvelles règles comptables, vous présente de manière pédagogique les fondamentaux de la comptabilité et l'ensemble des règles propres aux associations, fondations et ESMS. Grâce aux nombreux exemples, conseils, avertissements et mises en situation, les auteurs vous aident à appréhender sereinement la comptabilité de votre structure et ses spécificités.



Insertion - Exclusion

Les Positions du Réseau Uniopss-Uniopss

La solidarité n'est pas une variable d'ajustement

Edito d'Union sociale n° 241 - Par Dominique Balmary, Président de l'Uniopss

« (...) le nombre de contrats aidés a été fortement réduit ; les crédits de la CNSA baissent ; ceux des HLM ont été ponctionnés, à hauteur de 340 millions d'euros... Prises sans concertation, il est d'autant plus difficile de percevoir la cohérence de ces mesures, autre que financières bien sûr. Où sont les priorités ? Quel plan d'ensemble les pouvoirs publics proposent-ils pour pallier les effets de la crise ? Les plus fragiles seront-ils préservés ? Comment être assurés que nous ne sommes pas en train d'assister à un début de détricotage subreptice de la solidarité ?

(...) Nous [associations] estimons avoir le droit d'être entendus et de recevoir des réponses. Ce n'est pas par ce que nous ne voulons ni ne pouvons utiliser le moyen de la grève (quelle efficacité ?), que nous ne méritons pas explications et concertation. Nous ne sommes pas résignés au silence, ni pour parler, ni pour écouter. »

Les communiqués de presse

Appel interassociatif « Investir sur la solidarité »

Une cinquantaine d'organisations associatives du champ sanitaire et social tirent la sonnette d'alarme et appellent à une mobilisation citoyenne pour la solidarité ! Les associations et citoyens sont appelés à se mobiliser et à rejoindre le mouvement en signant l'appel sur www.investirsurlasolidarite.org.

« Les conséquences sociales et humaines de la crise économique ajoutées à celles de la crise de l'endettement public préoccupent au plus haut point les associations chargées de la mise en œuvre des principes de la solidarité. Elles constatent sur le terrain la montée des périls humains et sociaux...

Les Rendez-vous

Un rendez-vous Alerte/ADF sur le RSA

Une délégation du groupe Alerte/partenaires sociaux a rencontré l'Assemblée des départements de France en avril 2010, au sujet de la mise en œuvre du RSA. Elle a expliqué que peu d'informations étaient diffusées, au plans local comme national, sur les Pactes territoriaux d'insertion (PTI) et en général, sur les politiques générales d'insertion. Ainsi, certains PTI définitivement adoptés ne sont pas publiés.

Dans ces conditions, a indiqué la délégation, il est très difficile, voire impossible pour les associations comme pour les entreprises ou les organisations syndicales de s'impliquer dans la démarche. Pourtant, les uns et les autres sont prêts à apporter leur expérience de terrain, leur connaissance de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement social. En réponse, l'ADF a assuré qu'elle ferait passer le message aux conseils généraux et leur proposerait d'associer le monde associatif et les partenaires sociaux à l'élaboration des PTI. Elle mettra aussi en valeur des PTI exemplaires, comme celui du nord, qui a procédé à une large concertation.

Réseau Uniopss-Uniopss

Cahier n°21 : « La participation : une chance à saisir. Lançons-nous ! », avec le soutien du Ministère de la jeunesse et des solidarités actives – DGCS.

Pour une réelle intégration, la participation des personnes en situation d'exclusion est nécessaire. Accessible et simple à appréhender, ce cahier invite à organiser une ou des pratiques de participation. Il est illustré par de nombreux exemples et citations de personnes en situation d'exclusion.

La participation est universelle, mais les actions à mettre en place sont variées. Ce cahier offre des pistes susceptibles de guider ces démarches :

Quels sont les préalables et conditions d'une participation de qualité ?

Qu'est ce qui freine ou favorise la participation ?

Comment entreprendre une démarche de participation au sein d'une association ?

Il est étoffé de nombreux exemples européens et français en matière de participation ; les contributeurs relatent des événements qui ont eu lieu, en cours ou renouvelés régulièrement.



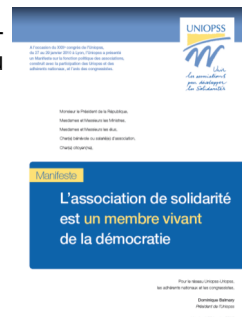
SUITE AU CONGRÈS DE L'UNIOPISS

Manifeste de l'Uniopss sur la fonction politique des associations

Dominique Balmay, Président de l'Uniopss, a présenté le Manifeste sur la fonction politique des associations, construit avec la participation des Uriopss et des adhérents nationaux, et l'avis des participants du XXXe congrès de l'Uniopss, fin janvier 2010 à Lyon.

Pour élaborer et étayer ce texte, les Uriopss et les adhérents du réseau se sont mobilisés afin :

- d'illustrer concrètement la fonction politique des associations,
- d'affirmer les principes,
- de se tourner vers l'avenir.



Parution d'Union Sociale n°235, un numéro dédié au 30e Congrès de l'Uniopss

Numéro spécial 30e Congrès de l'Uniopss

Il s'agit d'un numéro entièrement consacré au compte-rendu du Congrès de l'Uniopss, à Lyon, et qui, pour ce faire, comporte une pagination étoffée, soit 48 pages au lieu de 34. Vous y trouverez non pas des Actes, mais des synthèses développées de toutes les séances plénières et de huit ateliers, choisis parmi les plus demandés – nous ne pouvions, faute de place, les présenter tous, dans l'espace limité de ce numéro. Il s'agit donc d'un regard journalistique, qui cherche à dégager ce qu'il est ressorti de fort et de neuf de ce Congrès. Le numéro est enrichi par des éléments de bibliographie, des tableaux ou graphiques, qui venaient en appui des interventions, notamment en plénières, des illustrations...

- Plénière 1 - Protection sociale : sortir des ajustements de court terme
- Plénière 2 - Le modèle libéral, dans le social, a-t-il ouvert des perspectives ?
- Plénière 3 - Qu'est-ce qui prime, l'économique ou le projet social ?
- Plénière 4 - « Le marché peut faire beaucoup, mais pas du lien social »
- Atelier A2 - La Petite Enfance, premier temps de l'éducation : un investissement pour l'avenir
- Atelier A3 - Commande publique : coopérer entre associations sur les territoires
- Atelier A5 - Relations financières département / associations : « on va vers des tensions... »
- Atelier A7 - Réforme de la tarification : le moyen devient une fin
- Atelier B1 - Plan Alzheimer : gare à la modélisation à outrance
- Atelier B4 - Personnes en situation de handicap : la participation, malgré tout !
- Atelier B5 - Pour une politique « jeunes » globale et transversale
- Atelier B6 - Coopérer, c'est reconnaître des légitimités différentes



Union Régionale
Interfédérale
des Organismes Privés
Sanitaires et Sociaux
à but non lucratif



203 G, avenue Patton
BP 20219
35702 RENNES Cedex 7
Tél. 02 99 87 51 52
Fax 02 99 38 54 90
uriopss@uriopss-bretagne.asso.fr